

DAMIER ROYAL IXELLOIS

Fondé le 15 mai 1957, Affilié à la L.F.J.D.
ING 310-0307328-21

Siège social et secrétariat:

Monsieur Paul Mertens

Av des Gerfauts 4 Bte 13 - 1170 Bruxelles

☎ 02.673 82 01 📞 0479.356 849

S T A T U T S

ARTICLE I

Le Damier "Les Amis du Jeu de Dames" devenu "Damier Verleene" et actuellement "Damier Ixellois" (appellation définitive) a été fondé le 15 mai 1957 par M. Albert Detaille, Président effectif depuis sa création jusqu'à son décès le 21 février 2005.

Ce cercle est une société de fait inscrite sur le registre des sociétés sportives de la Commune d'Ixelles, qui offre chaque année le "Prix du Bourgmestre", décerné au champion d'Ixelles (Division I).

ARTICLE II

Le siège administratif est fixé au domicile du Secrétaire en exercice.

ARTICLE III

Le compte bancaire est ouvert à la Banque ING Belgique S.A. sous le n° 310.0307328.21 sous le nom "DAMIER IXELLOIS".

ARTICLE IV

Le Comité Directeur est chargé de la mise à jour des statuts; ses membres sont élus ou réélus pour un terme de 4 (quatre) ans.

ARTICLE V

Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur comprend:

un président avec voix prépondérante en cas de parité éventuelle des voix;
un vice-président/directeur des tournois;
un secrétaire-trésorier.

ARTICLE VI

Comité d'honneur

Le Comité d'honneur est composé comme suit:

un président d'honneur;
quelques vice-présidents d'honneur (dont un 1^{er} vice-président d'honneur);
quelques membres d'honneur.

Ce comité soutient le cercle au point de vue financier; il comprend des personnalités du monde politique bancaire, etc.

ARTICLE VII

Rôle des membres du Comité Directeur.

a) Le Président

- Il préside les séances du Comité Directeur, les remises des prix et, toutes les manifestations au sein du Damier Ixellois;
- Il veille au maintien de l'ordre dans les salles de jeu, aidé en cela par le Directeur des Tournois;
- Il signe conjointement avec le secrétaire-trésorier toutes les convocations, les ordres du jour, les cartes d'adhésion et de renouvellement des membres anciens ou nouveaux, joueurs et/ou d'honneur;

- il préside les banquets ou dîners réunissant les membres du Comité Directeur, les autres membres joueurs et quelques membres d'honneur.

b) Le Vice-Président/Directeur des Tournois

Comme Vice-Président il remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement et l'assiste aux remises des prix, banquets et à toutes les manifestations susceptibles d'augmenter l'image de marque du Damier Ixellois.

Comme Directeur des Tournois

- Il établit les calendriers des compétitions du Damier Ixellois; Il s'occupe des rencontres avec d'autres cercles damistes belges ou étrangers et dresse la liste des joueurs sélectionnés pour ces rencontres et pour tous les tournois en Belgique ou à l'étranger auxquels participe le Damier Ixellois;
- Il fait régner l'ordre dans les salles de jeu et propose les sanctions éventuelles à prendre envers certains joueurs fautifs.

c) Le Secrétaire-Trésorier

- Il rédige les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur et toute la correspondance du cercle et s'occupe des tombolas et de la rentrée des cotisations;
- Il signe conjointement avec le Président toutes les convocations, les ordres du jour, cartes d'adhésion, etc;
- Il est tenu de présenter - sur simple demande - les livres comptables au Président et, lors des séances du Comité Directeur, aux autres membres du Comité;
- Il est responsable, en cas d'absence du Président et du Vice-Président/Directeur des Tournois de la bonne marche du cercle pendant les séances de jeu.

ARTICLE VIII

Prix du Ministère de la Communauté Française.

Le prix du Ministère de l'Instruction Publique (lettre du 7/9/1960, décision portant le no 6468) a été accordé au Damier Ixellois par M. Vandendorpe, Directeur Général puis Secrétaire-Général du Département, après de nombreuses démarches effectuées par M. Albert Retaille, à l'époque Président du Damier Ixellois.

Ce prix consiste actuellement en un splendide livre d'art.

ARTICLE IX

L'appellation de ce prix est devenue par après "Prix du Ministère de la Culture Française" et a été modifiée ensuite en "Prix du Ministère de la Communauté Française".

ARTICLE X

Attribution du Prix du Ministère de la Communauté Française.

Le Damier Ixellois avant l'apanage de cette distinction - la plus haute récompense octroyée en Belgique au niveau du jeu de Dames - se réserve le droit de décerner ce prix non seulement aux joueurs méritants mais aussi à d'autres personnes oeuvrant pour le développement et l'implantation du "Noble Jeu de Dames" dans le pays.

ARTICLE XI

L'attribution de cette haute récompense est décidée par les membres du Comité Directeur.

ARTICLE XII

Arbitrage

Les arbitres officiels sont actuellement M. Serge de Groot, Batr Lukianoff et Paul Mertens. En leur absence, les membres du Comité Directeur sont tenus de trouver un remplaçant.

Les décisions des arbitres ne peuvent être revues et corrigées que par un Comité d'appel composé des membres du Comité Directeur.

ARTICLE XIII

Délai d'appel.

Les joueurs ont un délai de 7 (sept) jours pour interjeter appel, soit par écrit, soit verbalement, auprès d'un membre du Comité d'Appel. Passé ce laps de temps, l'appel ne sera plus recevable.

ARTICLE XIV

Le présent règlement remplace celui rédigé le 15 mai 1957 (date de la fondation du Damier Ixellois) et modifié pour la dernière fois lors de la réunion du Comité Directeur du jeudi 28 avril 2005.

Pour le Comité Directeur

Jean-François Focroulle
Vice-Président/Dir.
des Tournois

Gaston Wilvers
Président

Paul Mertens
Secrétaire-Trésorier